TENUES
DES
OFFICIERS
DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Cette brochure a pour but de rassembler dans un document unique illustré les indications relatives à la composition des diverses tenues ainsi que leur description sommaire.

Elle n'a qu'une valeur d'information.

AVRIL 1954

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE DE L'INTENDANCE
MILITAIRE A VERSAILLES
—— EN AVRIL 1954 ——

EXTRAITS DE L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

N° 4.899 EMA 13-1 du 15 Juin 1953

SUR LA TENUE DES OFFICIERS

(Insérée au B. O. P. P. 1953 page 2.926)

I. — Les tenues que doivent porter, selon les circonstances, les Officiers de l'Armée de Terre, sont indiquées par les tableaux insérés en Annexe.

II. — La liste des tenues est la suivante :

Tenue de soirée
Tenue n° 1 « Tenue de cérémonie »
Tenue n° 2 « Tenue de sortie »
Tenue n° 3 « Tenue de travail »
Tenue n° 4 « Tenue de campagne »

III. — Les tenues qui font l'objet de la présente instruction sont portées dans les circonstances suivantes :

1° LA TENUE DE SOIRÉE

Est portée en principe dans les soirées publiques ou privées où la tenue de soirée est de rigueur.

Elle a la forme de l'habit, elle est de couleur bleu nuit ; la couture du pantalon est soulignée par un galon or ou argent ; le gilet est aux couleurs de l'Arme, blanc pour les officiers généraux.

Les boutons de l'habit et du gilet sont les boutons d'Arme, or ou argent.

Les pattes d'épaules ornementées font apparaître le grade ainsi que l'insigne de l'Arme.

Les chaussettes et les chaussures vernies sont noires.

Cet habit est porté avec des gants blancs, une chemise blanche, un col à coins cassés, un plastron avec un seul bouton d'Arme et un nœud blanc.

Cette tenue est une tenue d'intérieur.

Pour les déplacements à l'extérieur, cette tenue pourra être portée revêtue d'une cape ou d'un manteau d'Officier (ou d'un imperméable militaire), imposant le port du képi.

2° LA TENUE DE CÉRÉMONIE ou TENUE N° 1

Portée dans toutes les solennités, par exemple :

Réceptions officielles chez les autorités civiles et militaires, prises de commandement, visites officielles, délégations officielles, participation à la composition d'un tribunal militaire, participation à un cortège de mariage ou de deuil, etc.

3° LA TENUE DE SORTIE ou TENUE N° 2

Est portée en dehors du service courant dans toutes les circonstances ne revêtant pas un caractère de cérémonie :

Visites individuelles aux autorités civiles ; inspections ou prises d'Armes ou revues pour les Officiers sans troupe ; participation à la composition d'un conseil d'enquête ou d'un conseil de discipline ; visites et réceptions privées.

En outre, elle est revêtue lors de la participation à un mariage ou à des obsèques en dehors du cortège.

4° LA TENUE DE TRAVAIL ou TENUE N° 3

Portée dans les circonstances quotidiennes de la vie professionnelle.

5° LA TENUE DE CAMPAGNE ou TENUE N° 4

La tenue de campagne est portée pour les manœuvres.

La description des Tenues n°s 1, 2, 3, 4, est fixée par les tableaux insérés en Annexe.

IV. — PRESCRIPTIONS DIVERSES

1° La couleur kaki est remplacée par le bleu foncé pour les chasseurs à pied et alpins, pour les effets ci-après : capote, vareuse, blouson et pantalon de drap, chemise.

La cravate est de couleur noire pour les chasseurs à pied et alpins ainsi que pour les Troupes Coloniales.

La cravate est de couleur « Vert Légion » pour la Légion Etrangère.

2° PORT DES GALONS, INSIGNES ET ATTRIBUTS DIVERS

a) Insignes de grade et galons de fonction, écussons, sont portés suivant les prescriptions figurant aux divers tableaux de la présente instruction et dans les textes relatifs à la description des uniformes.

En tenue de campagne, aucun galon n'est figuré sur le casque.

b) Insignes de Corps et des Grandes Unités.

Les insignes de Corps se portent sur le côté droit à hauteur du milieu de la poche de la vareuse ou blouson.

Les insignes de Grandes Unités se portent :

s'ils sont tissés, sur la manche droite à deux doigts au-dessous de la couture de l'épaule (sauf pour l'insigne « Rhin et Danube » qui se porte dans les mêmes conditions sur la manche gauche) ;

s'ils sont métalliques, sur la patte d'épaule gauche quand l'insigne de corps est porté sur la poche droite, et sur le milieu de la poche droite de la vareuse ou du blouson, lorsque cet insigne est porté à l'exclusion de tout autre.

Il ne peut être porté plus de trois insignes dont au maximum deux métalliques.

Sur le béret, seul l'attribut d'arme est porté à l'exclusion de tout galon.

Pour les coloniaux, l'ancre de marine peut être portée sur le bonnet de police.

c) Les insignes de classement et de concours sont supprimés sauf celui de « tireur d'élite ».

d) Les attributs de fonction sont tous supprimés.

e) Le port d'écussons ou d'insignes non règlementaires tels : bandes brodées E. V. D. A., C. C. F. F. A., etc., le port de petits boutons sur le devant du bonnet de police et plus généralement de tous les attributs fantaisistes est **formellement interdit.**

f) Port des pattes d'épaules en drap de distinction.

Les circonstances dans lesquelles sont portées les pattes d'épaule figurent aux tableaux joints à la présente instruction.

3° PORT DES DÉCORATIONS

Les insignes de décorations se portent suivant les prescriptions règlementaires figurant aux bulletins officiels — Edition Méthodique — relatifs aux règles générales concernant la discipline et le service courant et aux décorations :

— **le drap de fond** des barrettes de décorations est noir,

— sur l'uniforme, dans toutes les tenues, le port des rubans ou rosettes à la boutonnière, est interdit.

4° PORT DU DEUIL

Le deuil n'est pas porté en tenue.

5° PORT DE LA CANNE

Est autorisé en campagne seulement et pour les blessés ou malades, en toutes circonstances.

Le port des sticks, cravaches, est proscrit dans toutes les circonstances où l'Officier se trouve avec une troupe en armes.

TENUES DES OFFICIERS-GÉNÉRAUX

TENUE N° 1 — TENUE DE CÉRÉMONIE

HIVER

Vareuse et pantalon (double bande) en whipcord kaki clair jaspé avec ceinturon de cérémonie

Capote en drap mousse

Chemise blanche

Cravate soie noire

Chaussures basses noires

Chaussettes noires

Gants de peau blancs

Képi brodé ou kaki

Insigne de grade : Attente d'or sur les épaules, étoiles sur les manches (1)

Insignes de décorations en barrettes. Eventuellement fourragère du modèle réglementaire (2)

ÉTÉ

Même tenue que ci-dessus

Territoires hors d'Europe

Vareuse et pantalon en popeline blanche (sans ceinture)

Chaussettes blanches

Chaussures basses blanches

TENUE N° 2 — TENUE DE SORTIE

HIVER

Vareuse et pantalon (double bande) en whipcord kaki clair jaspé avec ceinture de même tissu

Capote en drap mousse

Chemise kaki clair

Cravate en laine marron foncé

Chaussures basses fauves du modèle réglementaire

Chaussettes kaki foncé

Gants de peau fauves

Képi kaki

Insignes de grade : Attentes d'or sur les épaules, étoiles sur les manches (1)

Barrettes de décorations (insignes complets quand l'ordre en est donné). Eventuellement fourragère du modèle réglementaire (2)

ÉTÉ

Même tenue que ci-dessus

ou

Vareuse et pantalon en popeline de coton beige réséda (sans ceinture)

Chaussettes beige clair

TENUE N° 3 — TENUE DE TRAVAIL

A. — Officiers Généraux sans troupe (1)

HIVER

Vareuse et pantalon (double bande) en whipcord kaki clair jaspé avec ceinture de même tissu

Capote en drap ou imperméable du modèle réglementaire

Chemise kaki clair

Cravate en laine marron foncé

Chaussures basses fauves du modèle réglementaire

Chaussettes kaki foncé

Gants de peau fauves

Képi kaki

Insignes de grade : Attentes d'or sur les épaules, étoiles sur les manches (1)

Barrettes de décorations (2)

ÉTÉ

Même tenue que ci-dessus

ou

Vareuse et pantalon en popeline de coton beige réséda (sans ceinture)

Chaussettes beige clair

ou

Chemise et pantalon en popeline de coton beige réséda, ceinture en sangle avec boucle à plateau or ou argent

Chemise beige réséda

Cravate en popeline de coton beige réséda

Bonnet de police

Etoiles sur passant de drap noir monté en fourreau entourant les pattes d'épaules. Etoiles sur le devant du bonnet de police

Barrettes de décorations

ou

Chemisette et short en toile kaki clair (3)

Sans cravate

Mi-bas kaki clair

Sans gants

Bonnet de police

Etoiles sur passant de drap noir monté en fourreau entourant les pattes d'épaules. Etoiles sur le devant du bonnet de police

Barrettes de décorations

B. — Officiers Généraux avec troupe

Mêmes effets que la troupe qu'ils encadrent

Toutefois, le port des vareuses et pantalons en popeline de coton beige réséda est autorisé en été.

TENUE N° 4 — TENUE DE CAMPAGNE

Mêmes effets que la troupe qu'ils encadrent

Veste et pantalon de combat en toile

Insignes de grade : Etoiles fixées sur les pattes d'épaules du vêtement

Pas de fourragère. Pas de décorations sauf pour les prises d'armes quand l'ordre en est donné.

OBSERVATIONS

Officiers Généraux

(1) Sur la capote et l'imperméable, étoiles fixées sur passant en drap noir monté en fourreau et entourant les pattes d'épaules du vêtement.

(2) Aucun signe de décoration ou barrette, ou fourragère ne doit être porté sur la capote (sauf pour les prises d'armes si l'ordre en est donné) ou sur l'imperméable.

(3) Si le port en est autorisé.

(4) Les Officiers Généraux sans troupe appelés à participer à des exercices ou démonstrations militaires dans les unités ou dans les Corps, sont autorisés à porter la tenue n° 3 de l'Officier Général avec troupe.

TENUES DES OFFICIERS SUPÉRIEURS ET SUBALTERNES

TENUE N° 1 — TENUE DE CÉRÉMONIE

HIVER

Vareuse et pantalon (double bande) en whipcord kaki clair jaspé avec ceinturon de cérémonie

Capote en drap mousse

Chemise blanche

Cravate soie noire

Chaussures basses noires

Chaussettes noires

Gants de peau blancs

Képi

Ecusson d'arme : Pattes de collet brodées sur les revers (1)

Insigne de grade : Galons tissés sur pattes d'épaules en drap de distinction avec bouton d'armes (2)

Insignes de décorations en barrettes. Eventuellement fourragère du modèle réglementaire (3)

ÉTÉ

Même tenue que ci-dessus

Territoires hors d'Europe

Vareuse et pantalon en popeline blanche (sans ceinture)

Chaussures basses blanches

Chaussettes blanches

TENUE N° 2 — TENUE DE SORTIE

HIVER

Vareuse et pantalon (double bande) en whipcord kaki clair jaspé avec ceinture de même tissu

Capote en drap mousse

Chemise kaki clair

Cravate en laine marron foncé

Chaussures basses fauves du modèle réglementaire

Chaussettes kaki foncé

Gants de peau fauves

Képi (4)

Ecusson d'arme : Pattes de collet brodées sur le revers (1)

Insigne de grade : Galons tissés sur pattes d'épaules en drap de distinction avec bouton d'armes (2)

Barrettes de décorations (insignes complets quand l'ordre en est donné). Eventuellement fourragère du modèle réglementaire (3)

ÉTÉ

Même tenue que ci-dessus

ou

Vareuse et pantalon en popeline de coton beige réséda (sans ceinture)

Chaussettes beige clair

TENUE N° 3 — TENUE DE TRAVAIL (5)

A. — Officiers sans troupe (8)

HIVER

Vareuse et pantalon (double bande) en whipcord kaki clair jaspé avec ceinture de même tissu

Capote en drap ou imperméable du modèle réglementaire

Chemise kaki clair

Cravate en laine marron foncé

Chaussures basses fauves du modèle réglementaire

Chaussettes kaki foncé

Gants de peau fauves

Képi ou béret (6)

Ecusson d'arme : Pattes de collet brodées sur le revers (1)

Insigne de grade : Galons métalliques entourant les pattes d'épaules du vêtement (2)

Barrettes de décorations (3)

ÉTÉ

Même tenue que ci-dessus

ou

Vareuse et pantalon en popeline de coton beige réséda (sans ceinture)

Chaussettes beige clair

ou

Chemise et pantalon en popeline de coton beige réséda, ceinture en sangle avec boucle à plateau or ou argent

Chemise beige réséda

Cravate en popeline de coton beige réséda

Chaussettes beige clair

Bonnet de police de tradition ou béret

DESCRIPTION SOMMAIRE
ET GRAVURES
DES DIFFÉRENTES TENUES

Ecusson d'arme : Ecusson sur la manche gauche

Insigne de grade : Galons métalliques entourant les pattes d'épaules du vêtement et galons en chevrons sur le devant du bonnet de police.

ou

Short et chemisette en toile kaki clair (7)

Sans cravate

Mi-bas kaki clair

Sans gants

B. — Officiers avec troupe

Mêmes effets que la troupe qu'ils encadrent

Toutefois, le port des vareuses et pantalons de coton beige réséda est autorisé en été

TENUE N° 4 — TENUE DE CAMPAGNE

Mêmes effets que la troupe qu'ils encadrent

Veste et pantalon de combat en toile

Insigne de grade : Galons métalliques entourant les pattes d'épaules du vêtement (et galons en chevrons sur le devant du bonnet de police (7)

Pas de fourragère. Pas de décorations sauf pour les prises d'armes quand l'ordre en est donné.

OBSERVATIONS

Officiers Supérieurs et Subalternes

(1) En ce qui concerne la capote, l'écusson d'arme se porte exclusivement sur la manche gauche. Aucun écusson n'est porté sur l'imperméable ou sur les effets spéciaux. Les Officiers « brevetés » n'appartenant ni à un Corps de Troupe ni à un Etat-Major ou ayant un commandement de plusieurs Corps portent la grenade à l'exclusion du « foudre ailé ».

(2) Sur la capote et l'imperméable galons métalliques.
Sur les effets spéciaux (combinaison, surtout, etc.) les insignes de grade se portent sur une pattelette en drap de distinction de la couleur du drap de la patte d'épaule, fixée sur le devant gauche de l'effet à hauteur de la poitrine.

(3) Aucun signe de décoration ou barrette, ou fourragère n'est porté sur la capote (sauf pour les prises d'armes si l'ordre en est donné) ou sur l'imperméable.

(4) Béret pour les Officiers des Troupes Aéroportées.

(5) Pour les Officiers pratiquant l'équitation, la tenue de travail comporte les bottes et la culotte.

(6) Béret pour les Officiers des Troupes de montagne, des troupes aéroportées et des chars de combat.

(7) Si le port en est autorisé.

(8) Les Officiers sans troupe appelés à participer à des exercices ou démonstrations militaires dans les unités ou dans les camps sont autorisés à porter la tenue n° 3 de l'Officier avec troupe.

TENUE DE SOIRÉE

La tenue de soirée des officiers se compose :

D'un habit et d'un pantalon en grain de poudre bleu nuit (1).

D'un gilet aux couleurs de distinction de l'Arme ou du Service (en drap ou en velours). Pour les officiers généraux, le gilet est en piqué blanc (2).

Les boutons de l'habit sont or ou argent également selon l'Arme ou le Service.

La couture du pantalon est soulignée par une soutache or ou argent.

Les insignes de grade sont portés sur des pattes d'épaules amovibles ornementées et de couleur bleu nuit comme l'habit, l'ornementation de ces pattes d'épaules est différente pour les officiers subalternes, supérieurs et généraux.

Les décorations miniatures sont portées sur le revers gauche.

Cette tenue comporte en outre, une chemise à plastron gaufré, un col à coins cassés et un nœud blanc, des chaussettes noires et des chaussures vernies noires, des gants blancs.

Pour les déplacements à l'extérieur, cette tenue peut se porter avec une cape, ou un manteau militaire ou un imperméable réglementaire sans attributs, et le képi.

(1) Pour la description technique de la tenue de soirée : voir notice n° 04-35.

(2) Les indications relatives à la couleur du gilet de la tenue de soirée et à la description des attributs de l'arme ou du service pour pattes d'épaule sont données dans l'annexe insérée à la fin de la présente brochure.

TENUE DE CÉRÉMONIE

en whipcord kaki clair jaspé

La tenue de cérémonie en whipcord kaki clair jaspé se compose d'une vareuse et d'un pantalon.

La vareuse est cintrée, de forme droite, fermée par quatre boutons. Le col est ouvert jusqu'à la hauteur du premier bouton. La partie supérieure des devants comporte deux poches poitrine avec pli wateau ; la partie inférieure deux grandes poches à soufflets. Le dos est droit et sa partie inférieure fendue jusqu'au dessous de la taille, les manches ont un parement botte.

Le pantalon est orné d'une double bande de drap de distinction marron foncé posée à cheval sur la couture extérieure.

La vareuse et le pantalon se portent avec :

Le képi.

La chemise en popeline blanche.

La cravate en soie noire.

Les pattes d'épaules réglementaires.

Le ceinturon de cérémonie marron foncé (de la couleur de la bande de pantalon) fermé par deux plateaux or ou argent estampés aux attributs de l'arme ou du service.

Les gants blancs.

Les chaussettes noires.

Les chaussures basses noires.

Pour la description complète de la vareuse et du pantalon voir les notices techniques n[os] 04-30 et 04-31.

TENUE DE CÉRÉMONIE

en popeline blanche

Cette tenue comporte une vareuse et un pantalon en popeline blanche.

La vareuse est à col ouvert jusqu'au premier bouton, de forme droite, fermée par quatre boutons. Elle comporte sur la partie supérieure des devants deux poches de poitrine avec pli wateau.

La partie inférieure des devants porte deux grandes poches plaquées.

Les manches montées s'ornent de parements piqués.

Le dos est entièrement droit et cintré avec ouverture.

Cette vareuse n'a pas de ceinture.

Le pantalon n'a pas de bandes.

Cette tenue de cérémonie se porte avec les accessoires suivants :

Képi, pattes d'épaules réglementaires, chemise blanche, cravate noire, chaussures blanches, gants blancs, chaussettes blanches.

Pour la description complète de la tenue de cérémonie en popeline blanche, voir notice technique n° 04-34.

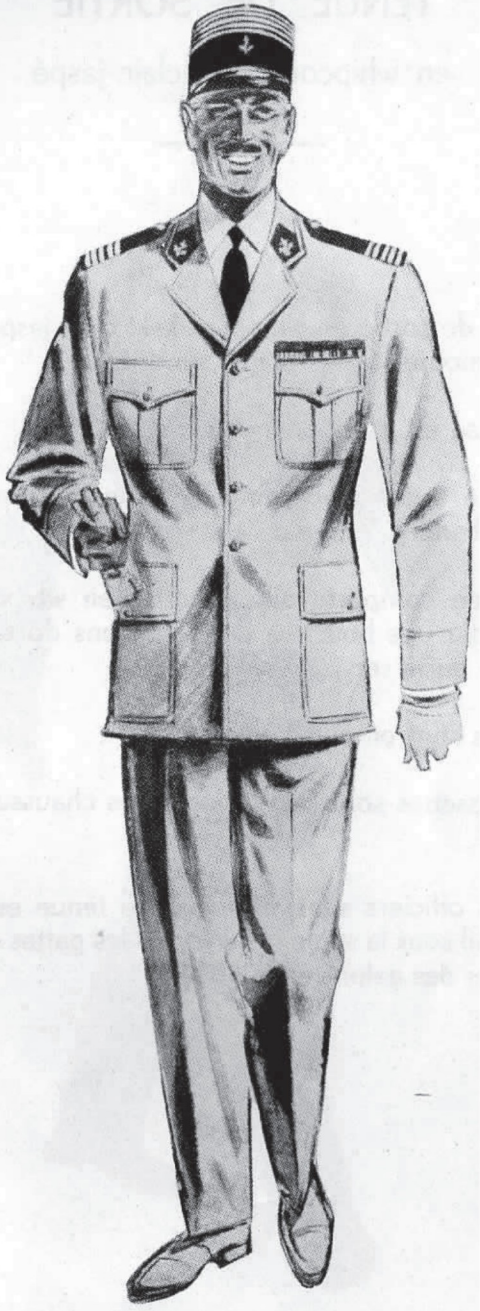

TENUE DE SORTIE

en whipcord kaki clair jaspé

La tenue de sortie en whipcord kaki clair jaspé diffère de la tenue de cérémonie sur les points suivants :

La chemise est en popeline kaki clair.

La cravate est en gabardine de laine marron foncé (de la couleur de la bande).

La vareuse comporte une ceinture en whipcord kaki clair jaspé fermée par une boucle à deux ardillons dorée ou argentée suivant l'arme ou le service.

Les gants sont en cuir fauve.

Les chaussettes sont kaki foncé et les chaussures de couleur fauve.

Pour les officiers sans troupe cette tenue est également la tenue de travail sous la seule réserve que les pattes d'épaule soient remplacées par des galons métalliques.

TENUE DE SORTIE

avec capote en drap mousse kaki

La capote en drap mousse kaki est de forme croisée fermée par deux rangées de trois boutons et comportant deux poches raglan.

Le col est large et transformable.

Cet effet comporte des manches montées ornées de parements " botte ".

Le dos est terminé par une ouverture. Il est cintré par une martingale portant deux boutons.

Les épaules s'ornent d'une patte qui porte les galons métalliques.

*
**

La capote se porte également en tenue de cérémonie.

Pour la description complète de la capote pour Officiers voir notice technique nº 04-29.

TENUE D'ÉTÉ DE SORTIE ET DE TRAVAIL

en popeline de coton beige réséda

Cette tenue se compose d'une vareuse et d'un pantalon.

La vareuse est cintrée, de forme droite, fermée par quatre boutons. Le col est ouvert jusqu'au premier bouton. Elle comporte sur la partie supérieure des devants, deux poches de poitrine avec pli wateau. La partie inférieure des devants porte deux grandes poches plaquées. Les manches montées s'ornent de parements piqués.

Cette vareuse n'a pas de ceinture.

La partie supérieure du dos, présente un empiècement dans lequel sont pris six plis couchés repris à la taille dans une martingale qui cintre toute la largeur du dos. L'ouverture du bas du dos, s'arrête à cette martingale.

Les pattes d'épaules de la vareuse portent des galons métalliques (en tenue de travail) ou des pattes d'épaules réglementaires (en tenue de sortie).

Le pantalon n'a pas de bandes.

Les accessoires de cette tenue : képi, chemise, cravate, chaussures, gants, sont les mêmes que ceux énumérés pour la tenue de sortie en whipcord jaspé.

Pour la description de la tenue d'été en popeline beige réséda, voir notices techniques nos 04-32 et 04-33.

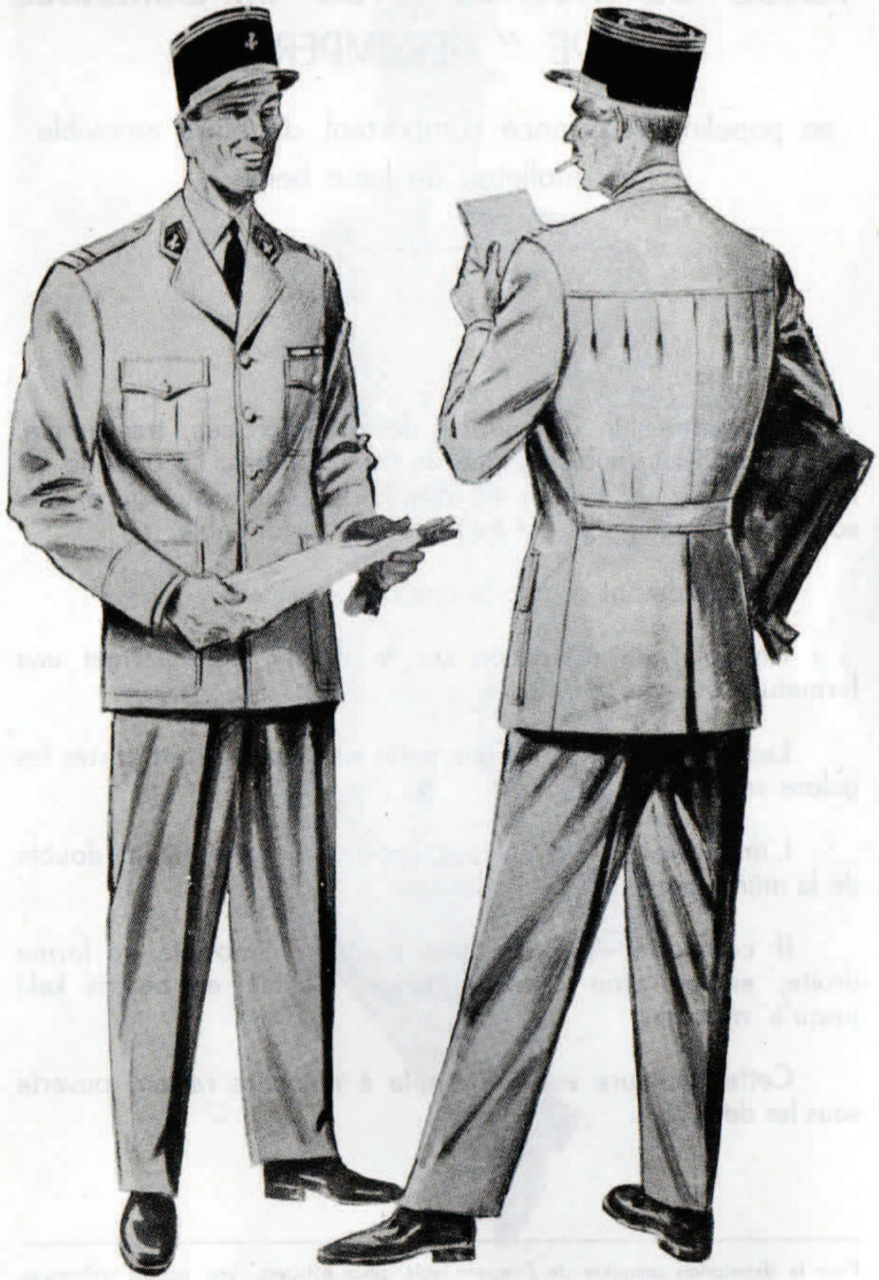

TENUE D'ÉTÉ DE TRAVAIL

en popeline coton beige réséda sans vareuse

Cette tenue comporte une chemise en popeline de coton beige réséda et un pantalon de même tissu.

La chemise est du type réglementaire, modèle 48, modifiée de la manière suivante :

Col transformable de forme différente.

Longueur du dos plus courte, égale à celle du devant, et sans ouvertures sur les côtés.

Le pantalon est identique à celui de la tenue d'été avec vareuse.

Cette tenue se porte avec les accessoires suivants :

Bonnet de police de tradition, cravate en popeline beige réséda du même tissu que la chemise, ceinture de pantalon en sangle beige réséda avec boucle dorée ou argentée selon l'Arme ou le Service, gants fauves, chaussures basses fauves et galons métalliques.

Pour la description complète de la tenue d'été sans vareuse, voir notice technique nº 02-17.

TENUE DE TRAVAIL AVEC IMPERMÉABLE TYPE " PER-IMPER "

en popeline vert foncé comportant doublure amovible en molleton de laine beige

---

L'imperméable Officier est de forme croisée, très ample, avec ceinture et double rangée de trois boutons. La poitrine est large et dégagée. Le bas du dos présente une ouverture avec soufflet triangulaire. Le col est large et transformable.

Chaque devant comporte une poche raglan.

Un volet de protection sur le devant droit permet une fermeture étanche de l'effet.

Les épaules s'ornent d'une patte sur laquelle sont portés les galons métalliques.

L'imperméable est du type per-imper, entièrement doublé de la même popeline que le dessus.

Il comporte en outre une doublure amovible de forme droite, en molleton de laine beige, doublé en béatrix kaki jusqu'à mi-corps.

Cette doublure est très ample à manches raglan, ouverte sous les deux bras.

Pour la description complète de l'imperméable pour officiers, voir notices techniques nos 05-71 et 05-72.

TENUE DE TRAVAIL (Officiers avec troupe)

La tenue de travail des Officiers avec troupe est la même que celle de la troupe qu'ils commandent.

TENUE DU MODÈLE GÉNÉRAL

Blouson et pantalon en drap kaki foncé.

Bonnet de police de tradition.

Chemise kaki clair avec cravate en serge de laine.

Les galons métalliques sont portés sur les pattes d'épaules du blouson.

Pour la description technique de la tenue de travail voir : notices nos 04-01 (blouson) et 04-03 (pantalon).

TENUE DE CAMPAGNE

La tenue de campagne des officiers est identique à celle de la troupe qu'ils commandent.

*
**

TENUE DE COMBAT DU MODÈLE GÉNÉRAL

" type Infanterie "

Cette tenue comporte :

Un casque modèle **1951** en acier au manganèse avec sous-casque en matière plastique.

Une veste et un pantalon de combat modèle **1947** en coton kaki foncé hydrofugé.

Une paire de brodequins de marche modèle **1952** ainsi qu'une paire de jambières toutes armes modèle **1951.**

Une chemise kaki clair avec cravate en serge de laine.

Divers effets d'équipement : ceinturon, étui pistolet, bidon, etc...

Les galons métalliques sont portés sur les pattes d'épaules de la veste de combat.

Pour la description technique de la tenue de combat voir notices nos 05-05 (veste) et 05-11 (pantalon).

TENUE DE SOIRÉE

Couleurs du gilet et attributs pour pattes d'épaule

ARMES ou SERVICES	COULEUR DU GILET	ATTRIBUTS POUR PATTES D'ÉPAULE
A) 1. — INFANTERIE		
Infanterie métropolitaine	Garance	Grenade à neuf flammes
Chasseurs à pied	Jonquille	Cor de chasse
Chasseurs alpins	Jonquille	Cor de chasse
Zouaves	Garance	Grenade à neuf flammes
Légion Etrangère	Vert Légion	Grenade à sept flammes
Tirailleurs Marocains	Bleu ciel	Sceau de Salomon
Tirailleurs Tunisiens	Bleu ciel	Croissant
Tirailleurs Algériens	Bleu ciel	Croissant
2. — CAVALERIE et ARME BLINDÉE		
Cuirassiers	Garance	Heaume (vue de face)
Dragons	Blanc	Heaume (vue de face)
Chasseurs Métropolitains	Vert	Heaume (vue de face)
Chasseurs d'Afrique	Jonquille	Heaume (vue de face)
Hussards	Bleu clair	Heaume (vue de face)
Spahis Marocains	Ecarlate	Heaume (vue de face)
Spahis Tunisiens	Ecarlate	Heaume (vue de face)
Spahis Algériens	Ecarlate	Heaume (vue de face)
Légion Etrangère	Vert Légion	Heaume (vue de face)
Chars de Combat	Gris cendré	Heaume (vue de face)
3. — ARTILLERIE	Ecarlate	Deux canons croisés
4. — GÉNIE	Velours noir	Cuirasse
5. — TRANSMISSIONS	Bleu ciel	Un T entre deux foudres
6. — TRAIN	Bleu foncé	Roue ailée
7. — GARDE	Bleu foncé	Grenade à dix flammes
GENDARMERIE	Bleu foncé	Grenade à dix flammes
8. — INTENDANCE		
Fonctionnaires	Gris cendré	Feuille d'acanthe
Officiers d'administration	Gris cendré	Grenade entourée de deux branches d'oliviers croisées

ARMES ou SERVICES	COULEUR DU GILET	ATTRIBUTS POUR PATTES D'ÉPAULE
9. — SANTÉ		
Médecins	Velours cramoisi	Caducée
Pharmaciens	Velours vert	Caducée
Vétérinaires	Velours cramoisi	Deux branches de sauge croisées
Officiers d'administration	Velours cramoisi	Grenade entourée de deux branches d'oliviers croisées
10. — MATÉRIEL	Gris plomb	Ressorts stylisés
11. — SERVICE DES ESSENCES	Ecarlate	Deux torches croisées
12. — JUSTICE MILITAIRE	Noir	Faisceau de licteurs
13. — TRÉSOR AUX ARMÉES	Noir	Feuille de chêne
14. — POSTE AUX ARMÉES	Gris cendré	Huchet de maitre de poste
15. — DIVERS		
Compagnies Sahariennes à pied	Garance	Croix du Sud
Compagnies Sahariennes à cheval	Garance	Croix du Sud
Goums	Bleu ciel	Sceau de Salomon
Affaires Militaires Musulmanes	Bleu ciel	Grenade à neuf flammes
Compagnies de Ravitaillement par air	Bleu foncé	Parachute
16. — TROUPES AÉROPORTÉES	Couleur des Subdivisions d'Armes	Parachute
17. — RECRUTEMENT & STATISTIQUES	Bleu foncé	Grenade à neuf flammes
18. — PERSONNEL DU SERVICE DE L'E. M.	Bleu foncé	Grenade à neuf flammes
19. — SERVICE DES POUDRES	Gris cendré	Faisceau de flammes avec ailes et foudres
20. — SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT	Ecarlate	Canons croisés avec glaive et faisceau de flammes
21. — CORPS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	Bleu ciel	Un T avec ailes de chauve-souris, étoile à 5 branches et 2 canons stylisés
B) TROUPES COLONIALES	Bleu foncé	Ancre de Marine
Parachutistes coloniaux	Bleu foncé	Parachute et ancre de marine stylisés